

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B sud Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 23 juillet 2020

DATE DE CONVOCATION : 17 juillet 2020

N°2020-05-28

Conseillers en exercice : 61
Conseillers titulaires et suppléants présents : 57
Conseillers votants : 57

Dont pouvoirs : 0

Pour : 57
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2020 et le 23 JUILLET à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Barbezieux-Saint-Hilaire, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Pierre BAUDET, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. MOREAU Philippe – BAINES-SAINTE-RADEGONDE : M. DUBOJSKI Michel, Mme Isabelle PIGNOCHET, M. BAUDET Pierre – BARBEZIEUX-SAINTE-HILAIRE : M. MEURAILLON André, Mme SWISTEK Florence, M. DELATTE Benoît, M. BUZARD Laurent, Mme AUTHIER-FORT Claire, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, M. BOBE Philippe, Mme DELAHAYE Françoise, Mme COURIBAUT Carole, M. RENAUD Hervé, M. FONTENOY Yann, Mme PEREZ Géraldine – BARRET : Mme PAULHAC Laëtitia - M. PROVOST Jean-Jacques - BÉCHERESSE : M. HERROUET Jean-Pierre – BERNEUIL : Mme GUETTÉ Marie-Claude – BOISBRETEAU : M. TETOIN Gaël - BORS : M. JOLLY Patrick – BRIE-SOUS-BARBEZIEUX : M. ELION Jean-Pierre - BROSSAC : M. MAUDET Didier – CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHAMPAGNE-VIGNY : M. CHAPPA Patrice – CHANTILLAC : M. VEYSSIÈRE Jean-Marie - CHILLAC : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – CONDÉON : Mme FOUASSIER Véronique - COTEAUX-DU-BLANZACAIS : Mme BELLY Michèle, M. SALLÉE Jean-Philippe – ÉTRIAIC : M. BARON Frédéric - GUIMPS : Mme BAUDOUIN Line – GUIZENGEARD : M. GADRAT Aurélien - LACHAISE : M. BLUTEAU Jacky - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques – LAGARDE-SUR-LE-NÉ : M. TESTAUD Alain – LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMÉRAC : M. BERGEON Frédéric - ORIOLLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PÉRIGNAC : M. MONTENON Thierry – SAINT-AULAIS-LA-CHAPELLE : M. HUNEAU Patrick – SAINT-BONNET : Mme POURTAU Sandrine - SAINT-FÉLIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT-MÉDARD-DE-BARBEZIEUX : Mme MONNEREAU Françoise – SAINT-PALAIS-DU-NÉ : M. DUBROCA Allain – SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian – SALLES-DE-BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel – SAUVIGNAC : M. GODET Sylvain - TOUVÉRAC : Mme DUMONTET Jocelyne - VAL DES VIGNES : M. BARBOT Jean-Pierre, Mme BOIBELET AVRIL Elsa, M. CHAIGNAUD Eric, Mme MEIGNEIN Christine – VIGNOLLES : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

Etaient présents sans droit de vote :

M. GIRARD Guy (Angeduc) – Mme BAUCANNE Brigitte (Berneuil) – M. BARBOTTEAU Pierre (Boisbreteau) – Mme GROLLEAU Roseline (Brie-sous-Barbezieux) - M. BOUTIN Christian (Condéon) – Mme BARBOTIN Audrey (Etriac) – Mme PIGEAUD Annick (Guimps) – M. MELON Jean-François (Guizengeard) – Mme MONTAUT Martine (Ladiville) – Mme PARIS Marie-Nicole (Le Tâtre) – M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet) - Mme BRILLANT Maryse (Saint-Félix) – Mme VIALLE Françoise (Salles-de-Barbezieux).

Etaient excusés :

M. CHARBONNIER Jean-Pierre (Brossac) – Mme GARNEAU Janine (Chillac) - M. BONNAUD Pascal (Lachaise) - M. PETIT Bernard (Oriolles) – M. DEAU Loïc (Reignac) – M. HUGUES Jacky (Touvérac).

N°28 - Objet : Versement du 2nd acompte 2020 aux gestionnaires des services enfance jeunesse**Rapporteur :** Monsieur le Vice-Président délégué à l'enfance jeunesse

Monsieur le Vice-président informe le conseil communautaire que, la convention financière de la Convention Territoriale Globale doit être renouvelée en 2020. Les services de la CAF n'ont pas terminé l'étude des bilans 2019 pour définir les enveloppes financières de 2020.

Monsieur le Vice-président rappelle qu'un premier acompte de 50% a été versé en janvier, février et mars 2020 pour un montant total de 340 241.00€.

Monsieur le Vice-président précise que les associations gestionnaires ont besoin de trésorerie pour fonctionner. Cette somme, qui correspond au versement d'un second acompte de 30 % d'un montant global prévisionnel de 680 482 € sera imputée sur le compte 6574 du budget général de la Communauté de Communes.

Elle se répartit comme suit :

GESTIONNAIRES	2nd acompte			TOTAL
	août-20	sept-20	oct-20	
Centre socio culturel	41 865,00	41 865,00	41 864,00	125 594,00
ATLEB	11 424,00	11 424,00	11 424,00	34 272,00
La Coopé des p'tits B	9 753,20	9 753,20	9 753,20	29 259,60
Calin Malin	5 006,20	5 006,20	5 006,20	15 018,60
TOTAL	68 048,40	68 048,40	68 047,40	204 144,20

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise la dépense d'un montant total de 204 144,20 € pour assurer le versement d'un premier acompte de 30% aux gestionnaires des services enfance jeunesse, en application du nouveau CEJ ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget général.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **24 JUIL 2020**
Publié ou notifié le : **24 JUIL 2020**
Touvérac, le : **24 JUIL 2020**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 24 juillet 2020
le Président,
Jacques CHABOT.

